



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES DÉCISION DU MAIRE

—
République Française
Département des Yvelines

—
Décision du 03 janvier 2024 n° 24/002
DIRECTION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES

—
Objet : Signature du marché n°2023.21 relatif aux travaux de modernisation pour la maintenance de la vidéoprotection urbaine

Le Maire de la Ville de Houilles, Conseiller départemental des Yvelines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22 4° permettant au Maire de « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 20/224 en date du 5 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre les décisions énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant le besoin de la Ville relatif à la modernisation et la maintenance de la vidéoprotection urbaine.

Considérant que pour répondre à ses attentes, la Ville a organisé une procédure de marché public passée selon la procédure adaptée,

Considérant que l'analyse des quatre offres réceptionnées met en évidence que l'offre de la société SATELEC comme la mieux-disante et répondant aux besoins de la Ville,

Considérant qu'il convient de signer le marché n°2023.21 avec la société SATELEC pour un montant total 480 967,97 € H.T pour toute la durée du marché (période initiale y compris périodes de reconduction) soit une durée globale de 3 ans, détaillé comme suit :

- Montant travaux : 442 267,30 € HT
- Montant maintenance : 38 700,67 € HT
- Bordereau des prix unitaires (BPU) SATELEC / KOMANCHE - VIDÉOPROTECTION VILLE DE HOUILLES reçu le 10 octobre 2023.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20240103-DM24-002-AU
Date de télétransmission : 03/01/2024
Date de réception préfecture : 03/01/2024

DÉCIDE :

- Article 1^{er} :** **DE SIGNER** l'accord-cadre à bons de commande n°2023.21 relatif aux travaux de modernisation et la maintenance de la vidéoprotection urbaine avec la société SATELECSISE, 85 rue des hautes pâtures (92000) NANTERRE, pour un montant total 480 967,97 € H.T pour toute la durée du marché (période initiale y compris périodes de reconduction) soit une durée globale de 3 ans.
- Article 2 :** **DE PRÉCISER** que la durée du marché prend effet à compter de sa notification.
- Article 3 :** **DE PRÉCISER** que les dépenses sont inscrites au budget communal (Service : 52 ; Fonction ;0241 ; Nature :21568).
- Article 4 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.
- Article 5 :** Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier principal de Houilles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 03/01/2024

Publication effectuée le : 03/01/2024

Exécutoire ce jour : 03/01/2024

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,



Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20240103-DM24-002-AU
Date de télétransmission : 03/01/2024
Date de réception préfecture : 03/01/2024